

VOUS ORGANISEZ UN TOURNOI DE GOLF?

Les participant(e)s aux tournois de golf reçoivent souvent des bénéfices avec leur inscription. Ceux-ci s'appellent des avantages. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'avantages fréquemment utilisés, ainsi qu'un exemple sur comment remettre un reçu de don.

VOITURETTES DE GOLF

Déterminez la valeur de l'avantage en utilisant la juste valeur marchande de la location (divisez la valeur par deux si deux personnes partagent la voiturette).

ALIMENTS ET BOISSONS

Utilisez la juste valeur marchande du repas facturé par le restaurant ou le traiteur (sans compter le pourboire).

Déterminez cette valeur uniquement après le paiement de la facture pour la nourriture.

FRAIS D'ENTRÉE

Utilisez la juste valeur marchande des frais d'entrée habituels du club de golf.

MEMBRES DU CLUB

Si les participants sont membres du club d'accueil, les frais d'entrée et les frais de location de voiturette ne sont pas, en général, des avantages s'ils font partie de leur plan d'abonnement.

À NOTER

Les frais d'entrée, la location de la voiturette et les repas doivent toujours être soustraits des frais d'inscription pour déterminer la valeur du reçu de don.

CADEAUX D'APPRÉCIATION

Des cadeaux en guise d'appréciation, tels que des bouteilles d'eau ou des T-shirts, peuvent être remis aux participants sans qu'ils soient considérés comme un avantage si leur valeur totale ne dépasse pas une certaine limite (la règle du seuil minimum). Considérez l'ensemble des cadeaux comme un grand « merci de votre participation ».

À noter : Les cadeaux d'appréciation qui sont en espèces ou quasi-espèces, tels que les cartes et certificats-cadeaux, les bons et les coupons, constituent toujours un avantage pour le donateur.

PRIX DE PRÉSENCE

Déterminez la juste valeur marchande de chaque prix de présence et divisez la valeur totale par le nombre de billets vendus pour le tournoi.

EXEMPLE:

MISE EN APPLICATION

Votre organisme de bienfaisance organise un tournoi de golf pour amasser des fonds pour ses activités de bienfaisance. Les frais d'inscription sont de 300 \$. Les participants reçoivent les avantages suivants :

- Une partie de golf avec des frais d'entrée d'une valeur de 100 \$
- Une voiturette de golf d'une valeur de 40 \$ partagée par deux participants (20 \$/personne)
- Un repas d'une valeur de 50 \$
- Une chemise polo d'une valeur de 25 \$

LA RÈGLE DU SEUIL MINIMUM

Si la valeur totale des cadeaux d'appréciation et des prix de présence dépasse le moindre de 75 \$ ou 10 % des frais d'entrée, ils sont considérés comme faisant partie de l'avantage et doivent être soustraits du reçu de don.

TROU D'UN COUP

Un prix accordé pour un trou d'un coup n'est pas considéré un avantage puisque la possibilité de gagner est minime.

COMMENT CALCULEZ-VOUS LA VALEUR DE CHAQUE REÇU?

Votre organisme de bienfaisance peut remettre un reçu de don de 130 \$ à chaque participant.

À 25 \$, la chemise polo équivaut à moins de 10 % des frais d'inscription et n'a pas à être soustraite.

300 \$ frais d'inscription
- 100 \$ partie de golf
- 20 \$ voiturette
- 50 \$ repas
130 \$ reçu de don

Pour plus de renseignements sur les tournois de golf, visitez : canada.ca/organismes-bienfaisance-dons